

# Vivre à Baracé





Chères administrées, chers administrés,

Nous sommes à mi-mandat. 2017 sera l'année du regroupement des Communautés de Communes, des élections présidentielles et législatives et du recensement de la population de notre commune qui se déroulera du 19 janvier au 18 février.

Depuis le 1er janvier 2017, nous faisons partie d'une nouvelle Communauté de Communes « Anjou Loir et Sarthe » (CCALS) regroupant Durtal, Seiches et Tiercé soit 27 000 habitants environ, répartis sur 18 communes. Nous sommes la plus petite EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) du département, c'est celle qui nous offrira le plus de compétences donc plus de services pour nos habitants. Ce choix politique donne une orientation sur la volonté des élus à conserver des services de proximité à la population.

Le fait de rester à échelle humaine est très important pour les petites communes.

Les différents services sont répartis sur 3 pôles : DURTAL, SEICHES et TIERCÉ, TIERCÉ étant le siège social et administratif.

Pour ce qui est de la commune, nous prévoyons la création d'un espace jeunes (ados) en agrandissant la salle Saint Julien côté chemin des Perce-Neige, la construction d'un hangar derrière la mairie pour abriter le matériel roulant, ainsi que l'aménagement d'une aire de camping-cars au Rodiveau.

Sur ces objectifs, permettez-moi de vous souhaiter une belle et heureuse année 2017.

Daniel LE GOUIC,  
Maire.

## SOMMAIRE

<b>ÉDITORIAL</b>		Services aux personnes	16
Le mot du Maire	1	Enfance - Jeunesse	17
État-Civil, Commissions communales, infos Mairie	2	Gestion Différentiée, Acte	18
<b>ACTIONS MUNICIPALES</b>		Infos Diverses	19
Tarifs 2017- 2018	3	<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
Repas des Aînés, Commémorations, Bibliothèque	4	Comité des Fêtes, Club des Retraités Baracéens	20
Voirie, Bâtiments	5	Livres et Loisirs	21
Bâtiments, Recensement Citoyen Obligatoire	6	Marché de Noël	22
Assainissement, Ordures Ménagères	7	Village Fleuri	23
Recensement de la population	8	Les Taldures ,	24
Le « 1985 », Site internet	9	Jo Racing Club	25
Couverture Mobile	10	Donneurs de Sang	26
Réunions Conseil Municipal	11-12	Perce-Neige	27
<b>INTERCOMMUNALITÉ</b>		Sporting Club HLB	28
Anjou Loir et Sarthe	13	Les Gaules du Loir	29
<b>CADRE DE VIE</b>		L'Arbre Bleu	30
Voiturâges, CLIC, Covoiturage 49	14	Calendrier 2017	31
Transports scolaires, SNCF, TAD	15		

## NAISSANCES



COURDOISY Marin  
SEVERIN Keenan  
GILBERT Lubin  
FREDJ BODINEAU Alan

17 février  
05 mai  
16 septembre  
29 novembre

## MARIAGES

VIDGRIN David et COIGNET Marine  
FAUCHARD Grégory et DESMARRES Mélanie  
LEBEAU Florian et THIEBAUT Graziella

02 juillet  
17 septembre  
31 décembre



## DÉCÈS



DRONNE Albert  
RICHARD Madeleine  
GADET Alain  
VALY Edwige  
KATIC Marie-Thérèse

20 janvier  
18 février  
24 février  
23 juillet  
29 octobre

## ÉLECTIONS 2017

Les élections présidentielles se dérouleront le 23 avril et le 7 mai 2017.  
Les élections législatives se dérouleront le 11 et 18 juin 2017.

Si vous ne pouvez pas être présents, pensez au vote par procuration !



## COMMISSIONS COMMUNALES

### Voirie - Urbanisme :

Georges CARRELET, responsable,  
Alain MERLET,  
Jean-Claude BOUTIN,  
Stéphane GADET.

### Bâtiments-Salle des Fêtes-Cimetière :

Alain MERLET, responsable,  
Georges CARRELET,  
Christine RICHARD,  
Tania LANGLAIS,  
Jean-Claude BOUTIN.

### Finances-Artisanat-Commerce :

Jean-Baptiste RICHARD, responsable,  
Georges CARRELET,  
Christine RICHARD,  
Martine WASSE.

### Information-Loisirs-Tourisme :

Christine RICHARD, responsable,  
Tania LANGLAIS,  
Séverine LEBEAU,  
Jean-Baptiste RICHARD.

### Agriculture-Bois et Forêt :

Jean-Claude BOUTIN, responsable,  
Alain MERLET,  
Véronique BEAUFILS,  
Stéphane GADET.

### Centre Communal d'Action Sociale :

Daniel LEGOUIC,  
Christine RICHARD,  
Jean-Baptiste RICHARD,  
Martine WASSE,  
Véronique BEAUFILS.

## MAIRIE de BARACÉ

### HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h.

☎ 02.41.76.93.66      📠 02.41.76.99.28

Mail : [mairie.barace@wanadoo.fr](mailto:mairie.barace@wanadoo.fr)

Site : [www.barace.mairie49.fr](http://www.barace.mairie49.fr)

**Maire** : Daniel LE GOUIC  
**1<sup>er</sup> Adjoint** : Georges CARRELET  
**2<sup>ème</sup> Adjoint** : Christine RICHARD  
**Secrétaire** : Véronique BOISSONNET

• Habitants de Baracé\* du samedi matin au dimanche 20 heures

- petite salle et cuisine .....	220 €
- grande salle et cuisine .....	350 €
- toutes les salles et cuisine .....	450 €

Une seule location, à ce tarif, par an et par foyer Baracéen.

Il est bien entendu que les habitants de Baracé ne doivent pas servir d'intermédiaire pour louer la salle à des personnes extérieures à la commune.

Après 20 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de 70 € sera demandée.

Location à partir de 10 heures le vendredi, une somme de 50 € sera demandée.

• Location hors commune du samedi matin au dimanche 17 heures

- petite salle et cuisine .....	320 €
- grande salle et cuisine .....	560 €
- toutes les salles et cuisine .....	750 €

Après 17 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de 100 € sera demandée.

Location à partir de 10 heures le vendredi, une somme de 50 € sera demandée.

• Le paiement de la location se fait à la remise des clefs et la caution de 850 € est rendue après avoir procédé à l'état des lieux, un chèque de caution de 150 € pour le nettoyage des tables sera demandé et rendu 15 jours après la location.

• Du lundi au vendredi,  $\frac{1}{2}$  tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

CONCESSION CIMETIÈRE , COLUMBARIUM et JARDIN DU SOUVENIR

Les tarifs pour 2017 sont :

Jardin du souvenir : 30 € pour la dispersion des cendres

<u>Emplacement Caveau</u> :	15 ans : 69 €	<u>Columbarium</u> :	15 ans : 300 €
	30 ans : 90 €		30 ans : 450 €
	50 ans : 129 €		50 ans : 600 €

TARIFS 2017 LOYERS COMMUNAUX

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les loyers pour 2017 :

Logement 12 rue de la Mairie	: 550 €/mois
Café/épicerie Le 1985	: 400 €/mois
Jardin rue de Vieilleville	: 70 €/ an



La commune dispose de terrains disponibles pour pâturage ou fauchage et jardin, pour plus d'informations s'adresser à la Mairie.



TARIFS 2017 PHOTOCOPIES

Pour les particuliers :

Format A4 noir et blanc	: 0,20 €	Format A4 couleur	: 0,50 €
Format A3 noir et blanc	: 0,40 €	Format A3 couleur	: 1,00 €

Pour les Associations locales :

Format A4 noir et blanc	: 0,10 €	Format A4 couleur	: 0,20 €
Format A3 noir et blanc	: 0,20 €	Format A3 couleur	: 0,40 €

À l'invitation de Daniel LE GOUIC et du conseil municipal, 32 habitants de plus de 65 ans ont répondu présent au repas des aînés, pour un moment privilégié d'amitié, avec les doyens de cette assemblée : Mme Marguerite CADEAU, 90 ans et Mr Désiré SALÉ, 92 ans. Ce repas, moment important de la vie locale, est aussi pour beaucoup une rencontre appréciée pour son ambiance conviviale.



L'après-midi s'est déroulé dans une excellente ambiance, autour de jeux de cartes.



## COMMÉMORATIONS

Commémoration du 8 mai



Ce 8 mai, la France a commémoré le 71<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Signée en deux temps, la capitulation de l'armée du Reich a mis fin à un conflit qui fit plus de 36 millions de morts sur le continent.

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix, et l'Hommage à tous les morts pour la France.

Cette année 2016 a été marquée par le centenaire de la Bataille de Verdun.



Commémoration du 11 novembre

## BIBLIOTHÈQUE

Un livre, plus encore qu'un jouet, est une merveilleuse façon de s'évader, que l'on soit petit ou grand. Tout un chacun peut y trouver la lecture qui lui plaît mais aussi découvrir d'autres genres (bandes dessinées, revues, romans, etc.).

La bibliothèque se compose d'un fonds communal d'ouvrages, et d'un fonds départemental (environ 150 ouvrages) qui se renouvelle deux fois par an.

A noter que le fonds communal s'enrichit chaque année grâce aux dons mais aussi par l'achat de livres.

La Bibliothèque est ouverte le samedi matin de 10h30 à 11h30.

Les bénévoles de l'Association Livres et Loisirs sont présents pour vous accueillir et espèrent vous y voir nombreux, petits et grands !

Cotisation : 5 € par personne, 12 € par famille.

Responsable Bibliothèque : Christine RICHARD.



Bonjour.

Malgré la fusion des trois Com-Com, 2017 sera en matière de voirie une année comme les précédentes. Nous allons continuer au niveau local à gérer nos routes et chemins du mieux que nous le pouvons et ce malgré des recettes toujours plus restreintes.

Nous tenons, comme nos prédécesseurs, à entretenir notre réseau de façon à ne pas avoir de grosses surprises avec le temps, ce qui impliquerait des dépenses somptueuses que nous ne pourrions pas forcément assumer.

L'exercice n'est pas forcément simple et demande du temps pour satisfaire à tous nos besoins, mais nous sommes attentifs à vos souhaits et nous essayons de les réaliser sans pour autant jouer avec votre argent.

Vous nous avez élus pour être responsables, nous faisons en sorte de vous satisfaire sans gréver le budget communal.

La commission Voirie vous souhaite une excellente Année 2017.

Georges CARRELET,  
Responsable Voirie .

**TRAVAUX 2017**

- Route de Daumeray (D136) : curage de fossés
- Chemin des Rougellières : revêtement bicouche
- Chemin de Grohier : revêtement bicouche
- Parking haut chemin de Grohier : revêtement bicouche
- Place de l'Église : trottoirs
- Émissaire Métairies des Landes : curage
- Route de Doucé : réfection pont

Le montant total des travaux s'élève à 19 859,63 € HT.

**PLANNING BALAYAGE - ANNEE 2017**

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Vendredi 13	Vendredi 17	Vendredi 17	Vendredi 14	Vendredi 12	Vendredi 16
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Vendredi 21	Vendredi 18	Vendredi 15	Vendredi 13	Vendredi 17	Vendredi 15

Il est impératif que vos véhicules ne stationnent pas Place de l'Église, rue de la Mairie, rue des Écoles, rue de Vieilleville, rue de la Motte, Lotissement Les Fresnières et Les Vallons du Loir, ces jours-là.

**BÂTIMENTS**

La population des jeunes a augmenté, entraînant avec elle de nouveaux besoins.

Une commission jeunes, dont les responsables sont Tania LANGLAIS et Séverine LEBEAU, a été créée au sein du conseil Municipal, afin de connaître les besoins.

Il en est ressorti le besoin d'un local pour se réunir, d'équipements sportifs, ...

Après y avoir réfléchi le conseil municipal a décidé de réhabiliter un bâtiment rue St Julien (ancien garage), afin de créer un espace jeunes, avec pour projet une ouverture les vendredis soirs et quelques jours durant les vacances scolaires avec un animateur de la Communauté de Communes responsable du site.

Cet espace formera avec la salle St Julien , une salle intergénérationnelle où chacun aura son propre espace afin de se l'approprier.

0 à 3 ans	34	Pour ce projet, la Communauté de Commune a attribué un fonds de concours à Baracé.
3 à 6 ans	38	
6 à 11 ans	46	Nous espérons que ce projet plaise à nos jeunes, et qu'ils y viendront nombreux !
11 à 15 ans	37	
15 à 17 ans	7	
TOTAL	162	Tableau de répartition des enfants par tranche d'âge.

Christine RICHARD.

**PERMIS de CONSTRUIRE :**

- BEAUFILS Serge : Extension
- POUTEAU Vincent : Préau, abris de jardin
- LE HENAFF Steven et Laëtitia : Maison
- LEBOUC Arnaud et Laëtitia : Extension
- CHAPON Martine: Maison et garage
- LAMBRUN John : Préau
- GOUGET Alain : Maison

Délai d'instruction : 2 mois

**DÉCLARATION PRÉALABLE :**

- AOUSTIN Denis : Division terrain
- THOMAS Stéphane : Division terrain
- PRIEUR Nicole: Division terrain
- BRETÉCHER Grégory et Émilie : Vélux

Délai d'instruction : 1 mois

**Les demandes doivent être déposées en 3 exemplaires à la Mairie de la commune où se situe le terrain, ou adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception.**

Toutes les demandes de la commune sont instruites par la DDT d'Angers.  
Tél : 02.41.86.64.64



Mme Andréa LIXON, artiste locale s'est proposée pour restaurer la statue de la Sainte Vierge, qui s'est offert une seconde jeunesse grâce au talent de notre bénévole. Les abords de la grotte ont aussi été mis en valeur par des plantations, et des murets réalisés par les agents de la Commune.

Mme Andréa LIXON a aussi repeint deux autres statues qui nous ont été données par des habitants de la Commune, Mr et Mme Pascal et Blandine CHARTRAIN. Celles-ci ont été installées à l'entrée de l'Église.

Des travaux ont également été réalisés dans l'Église Saint Aubin :

- restauration du plancher de la tribune et de l'escalier,
- restauration du beffroi, avec son repositionnement et le remplacement de plusieurs poutres dont celles qui supportent les cloches,
- restauration de l'installation campanaire,
- mise en sécurité à l'accès au clocher, avec l'installation d'échelles.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



ÉTABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD OUEST  
CENTRE DU SERVICE NATIONAL D'ANGERS

Le recensement citoyen obligatoire

Ce que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

**Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !**

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, présenter un CAP, etc.

**Qui ?** Tous les garçons et filles de nationalité française âgés de 16 ans.

**Pourquoi ?** Pour être enregistré et permettre sa convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

**Comment ?** À la Mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille.



BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT



Pour plus d'informations, contactez directement le Centre du Service National d'Angers :  
Pour les départements du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Vendée et de l'Indre et Loire :

02 44 01 20 50  
csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Redevance annuelle : Part fixe : 63,45 € HT

Part variable : 1,618 € HT du m<sup>3</sup> d'eau consommé

Participation Financement Assainissement Collectif (PFAC) : 2 244,00 € (sans TVA)

Branchement (forfait) : 2 412,20 € TTC

Contrôle de conformité et contrôle branchement : 132,24 € TTC

Débouchage réseau suite à non entretien siphon ou tabouret disconnecteur ou regard en privé : 63,19 € HT

Branchement clandestin—pénalité : 2 760,13 € HT

## SICTOM ORDURES MÉNAGÈRES 2017

### MONTANT DE LA REDEVANCE INCITATIVE 2017

Part fixe 2017 = 91 €/foyer PV : Part variable 2016 = 36.50 €/hab

	≤ 26 présentations	40 présentations	52 présentations
<b>Remise PV</b>	<b>-13,0%</b>	<b>-6,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>1 personne</b>	<b>122,76</b>	125,31	127,50
<b>2 personnes</b>	<b>154,51</b>	159,62	164,00
<b>3 personnes</b>	<b>186,27</b>	193,93	200,50
<b>4 personnes</b>	<b>218,02</b>	228,24	237,00
<b>5 personnes et +</b>	<b>249,78</b>	262,55	273,50

Chaque usager doit être muni d'une carte nominative pour accéder aux déchèteries du SICTOM Loir et Sarthe (Châteauneuf, Durtal, Seiches, et Tiercé).

Cette carte vous donne droit à 18 entrées comprises dans votre redevance Ordures Ménagères.

#### Vous n'avez pas encore votre carte ?

Il suffit de demander le formulaire auprès de votre Mairie et de retourner ce document au SICTOM Loir et Sarthe —103 rue Charles Darwin - 49125 TIERCÉ

Email : [sictom-ls@wanadoo.fr](mailto:sictom-ls@wanadoo.fr)

#### La collecte amiante aura lieu :

25 février - déchèterie de Châteauneuf

20 mai - déchèterie de Durtal

30 septembre - déchèterie de Seiches

25 novembre - déchèterie de Tiercé

Inscription préalable obligatoire 15 jours minimum

Renseignements auprès de Thomas BAIN: 02 41 37 56 81 - [thomas.bain@loir-sarthe.fr](mailto:thomas.bain@loir-sarthe.fr)

#### Déchèteries :

Tiercé : 02.41.42.13.51

Durtal : 02.41.69.01.10

Châteauneuf : 02.41.33.92.08

Seiches : 02.41.76.40.34

#### Horaires d'ouverture :

du 1er mars au 31 octobre

Lundi et samedi : 9h à 12h  
et de 14h à 18h30

Mardi au vendredi : 14h à 18h30

du 1er novembre au 28 février

Lundi et samedi : 9h à 12h  
et 14h à 18h

Mardi au vendredi : 14h à 18h30

## Nouveau : le tri des sacs et films plastique

Sur notre territoire, la collecte des plastiques ne concernait jusqu'à présent que toutes les bouteilles, les flacons et les bidons.

Un nouveau geste de tri permet de recycler et de valoriser d'autres plastiques souples.

**Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les sacs, sachets et films plastique peuvent désormais être déposés avec les emballages recyclables dans votre conteneur jaune.**

Le centre de tri Paprec possède la technologie permettant de trier plus de sacs, sachets et films plastique tels que les sachets à légumes, sacs de congélation, recharges en berlingot, films de protection des journaux, ou suremballages de packs d'eau par exemple.

Les habitants sont au cœur de la réussite du recyclage

Le SICTOM Loir et Sarthe mène depuis plus de vingt ans une politique ambitieuse pour réduire la production de déchets sur le territoire et optimiser la consommation de matières premières. Notre objectif est de maintenir un coût le plus faible possible pour la collectivité et donc pour ses habitants.

Pour plus d'infos, un seul numéro : 02 41 37 56 89



# RECENSEMENT

de la population 2017

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE  
DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017  
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme déjà 4,1 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

**Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !**

## Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE  
AGENT RECENSEUR,  
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR  
LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)

Votre agent recenseur : Elisabeth LE GOUIC .

« Notre épicerie multi-services Le 1985, vous propose dépôt de pain, bouteilles de gaz Antargaz, relais poste avec horaires spécifiques, cartes de pêche, dépôt de pressing, couture, cordonnerie, dépôt journal Courrier de l'Ouest, miel de notre producteur local. Nous vous proposons poulet rôti à la demande sur réservation midi et soir sauf le dimanche jour de fermeture.



Nous organisons un évènement par mois type belote ou bien repas à thème type repas des rois, les personnes qui souhaitent se retrouver entre amis autour d'une plancha, d'une fondue, d'un hachis parmentier maison, d'une tartiflette.. nous sommes là, pour vous accueillir.

Nous sommes ouverts du lundi au samedi de 07h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00, sauf le vendredi et samedi soir ou nous fermons plus tard car nous faisons snack hamburgers, paninis, kebabs frites et selon la demande ponctuelle nous faisons menu ouvrier le midi du lundi au vendredi. »



Pierrot, Nathalie.

Réservation au 02.41.32.57.04

Dates à retenir, repas sur réservation :



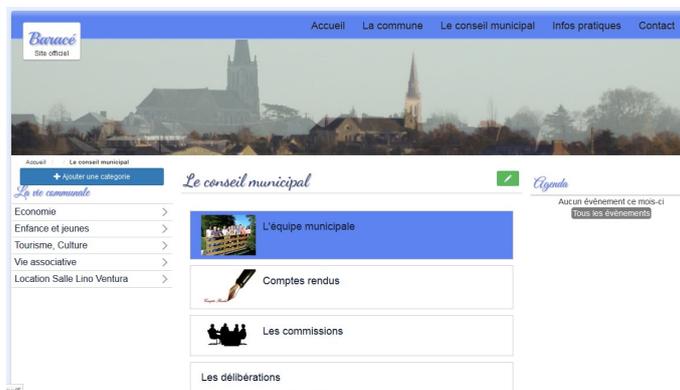
- 14 janvier **concours belote**, encas offert, toutes les équipes repartent avec un lot
- 21 janvier **repas des Rois**
- 11 février **repas "Saint Valentin"**, rose offerte aux dames
- 18 février **repas du jardinier**, sachet de graines offert
- 04 mars **concours belote**, encas offert toutes les équipes repartent avec un lot
- 01 avril **repas du pêcheur**
- 13 mai **repas fleuri**
- 10 juin **grillades parties**
- 17 juin **fête de la musique** avec ses moules frites

**SITE INTERNET OFFICIEL**

Depuis un an et demi, la commune de Baracé est visible sur la toile. En effet, un site Internet dédié au village a été créé. Une volonté du Conseil Municipal de mettre en avant la commune qui compte quelques cinq cents habitants, avec son actualité, sa vie quotidienne, les infos pratiques...

Le souhait du Conseil Municipal est de faire découvrir l'actualité du village et de partager ses projets, mais aussi d'ouvrir le village sur lui-même et offrir une vitrine sur l'extérieur .

[www.barace.mairie49.fr](http://www.barace.mairie49.fr)



Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Visiteurs différents	402	375	468	521	547	530	675	523	689	773	711	590
Visites	9758	1039	1122	1261	1502	1669	1635	1348	1446	1887	1707	1330

Tableau de fréquentation du site internet

Petit point d'étape sur l'avancement de la couverture des zones blanches centre-bourg :

Suite aux visites de terrains en mai et juin, l'opérateur Leader - Orange - a vérifié la pertinence des sites au niveau radio et a retourné ses conclusions, éliminant quelques propositions au passage.

Le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine et Loire ) a ensuite réalisé une estimation des coûts de raccordement au réseau électrique des sites à priori retenus (les premiers dans l'ordre de préférence définis lors des visites de terrains).

En mai dernier, l'Etat proposait deux solutions pour la construction des sites :

- ◆ Maîtrise d'Ouvrage locale en répondant à l'appel à projets correspondants
- ◆ À défaut Maîtrise d'Ouvrage de l'état et participation à un marché national



La seconde solution a été choisie, sensée simplifier la gestion locale des opérations. Après quelques mois de tergiversations, les services de l'état ont renoncé à monter ce marché, et ont fait savoir que l'appel à projets pour la MO locale serait relancé sous quelques jours/semaines.

En conséquence, le SMO (Syndicat Mixte Ouvert) s'est proposé d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage et d'entrer dans le groupement de commande initié par la Sarthe et la Mayenne.

Les prochaines étapes seront donc :

- ◆ Accord formel des communes sur les sites retenus
- ◆ Photographie panoramique à hauteur des antennes pour vérifier une éventuelle occultation
- ◆ Confirmation du site par l'opérateur Leader
- ◆ Acquisition foncière le cas échéant
- ◆ Conventonnement SMO / Commune
- ◆ Étude de sol
- ◆ Élévation du pylône



Réunion du 18 février :

**Convention prestation de service** : Convention avec Monsieur CHASSAGNEUX pour un passage supplémentaire d'élagage pour 1 353,30 € à sa charge.

**Achat de terrain** : Le conseil décide d'acquérir deux parcelles chemin des loges pour 12 000 € acte en main.

**Entretien des trottoirs** : Les conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer un arrêté pour le nettoyage des trottoirs et des pieds de mur par les riverains.

**Taux 2016 des impôts locaux** : Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux en 2016 soit 14,30% pour la Taxe d'habitation, 21,35% pour la Taxe Foncière (Bâti) et 37,37% pour la Taxe Foncière (Non Bâti).

**Subventions 2016** : Voir bulletin de juillet 2016.

**Frais de déplacement** : Le conseil municipal décide de rembourser les frais de transport et de restauration de Monsieur le Maire et de Christine RICHARD occasionnés lors du déplacement à Paris pour la téléphonie mobile.

Réunion du 17 mars :

**Transfert à la CCLS de la contribution au SDIS** : La commune accepte le transfert de la compétence SDIS à la CCLS et la diminution de l'attribution de compensation versée par la CCLS à la commune du montant de la contribution 2015 versé au SDIS.

**Compte de gestion et compte administratif 2015** : Adoptés à l'unanimité.

**Frais de représentation du Maire** : Le conseil municipal décide d'instituer une dotation permettant la prise en charge directe des frais de restauration par la collectivité ou le remboursement avec un plafond de 2 000 €.

**Budget primitif 2016** : Adopté à l'unanimité.

Réunion du 14 avril :

**SDCI-avis sur périmètre EPCI à fiscalité propre et eau potable** : le conseil municipal émet un avis favorable pour la fusion au 01/01/2017 des 3 Communautés de Communes, confirme sa volonté de prendre, au niveau de la future Communauté de Communes, la compétence eau potable et confirme sa demande pour que la compétence assainissement collectif soit assurée sur l'ensemble du territoire de la future Communauté de Communes au 01/01/2018.

**Fonds de concours** : La commune accepte les fonds de concours suivants pour 2016 : 3 708,75 € pour le matériel (reliquat 2015), 6 000 € pour l'acquisition de terrain, 20 000 € pour des travaux de voirie, bâtiments et acquisition de matériel.

**Versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'extension de l'éclairage chemin de la motte** : La commune décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'extension de l'éclairage public chemin de la Motte de 4 467,83 €.

**Chemin de la Motte** : Le conseil municipal décide de faire le chemin de la Motte en enrobé avec reprofilage de la chaussée, pose de bordures et de caniveaux pour 13 707,60 € TTC.

**Gestion différenciée des espaces verts** : La CCLS a sollicité des aides de la région et de l'agence de l'eau pour le plan de gestion différenciée des espaces verts et le plan de communication. Les 2 dossiers ont reçu un avis favorable, restera 20% à la charge de la CCLS et 80% à la charge des communes pour l'action 1 et 1/5 pour chaque collectivité pour l'action 2. Le conseil municipal a accepté ce plan de financement.

**Création d'adresses et numérotation** : Le conseil municipal décide d'attribuer un nom de rue et un numéro aux habitations qui se situent sur la route qui part de la Bergeotière à aller vers Vieilleville, elle se nommera Route des Grands Buissons Ronds. Des numéros ont également été attribués aux habitations situées aux Maisons.

Réunion du 30 juin :

**Projet de délibération concernant le périmètre des structures de gestion de l'eau potable** : Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'arrêté préfectoral de projet de périmètre d'un syndicat départemental rural de l'eau potable, manifeste sa volonté de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence eau potable à la définition de nouveaux périmètres, souhaite qu'une étude de faisabilité soit lancée dans les meilleurs délais.

**Désignation du coordonnateur communal** : Madame Véronique BOISSONNET est nommée coordonnateur communal pour le recensement de la population de 2017.

**Vente de tables** : Le conseil municipal décide de vendre les anciennes tables de la salle des fêtes à Monsieur LAGACHE pour 200 €.

**Gestion différenciée** : La commission gestion différenciée a prévu 3 zones pour les espaces verts : jardinée, rustique et naturelle.

**Espace Lino Ventura** : Les travaux d'arrachage des souches d'acacias et le reprofilage de la terrasse sont terminés, reste l'enrobé rouge.

Un supplément de 50 € a été institué pour les personnes qui souhaitent louer la salle à partir de 10 h le vendredi.

**Commission jeunesse** : Tania LANGLAIS et Séverine LEBEAU ont organisé une réunion avec les jeunes de 12 à 18 ans pour connaître leurs besoins. Monsieur le Maire propose de mettre à leur

disposition la salle St Julien en aménageant le garage.

### Réunion du 22 septembre :

**Délibération SIEML :** Le conseil municipal donne son accord à l'adhésion, au SIEML, de la Communauté Candéenne de coopérations intercommunales au titre de la compétence optionnelle éclairage public.

**Fonds de concours au SIEML :** La commune versera un fonds de concours de 75% au SIEML soit 96,65 € pour le dépannage du réseau de l'éclairage public.

**Tableau du personnel :** 2 postes d'adjoint technique 1ère classe ont été créés au 01/10/2016 en remplacement des 2 postes d'adjoint technique 2ème classe.

**Modification des statuts de la CCLS (APS/Assainissement) :** Le conseil municipal accepte la modification des statuts.

**Projet de statuts de la future Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe :** Le conseil municipal donne son accord de principe sur les statuts du futur EPCI dénommé « Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe qui prendra effet au 01/01/2017.

**Composition du futur conseil communautaire :** Le conseil municipal donne son accord de principe pour retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du futur conseil communautaire égal à 44 puis fixe leur répartition entre les communes (1 pour Baracé).

**Travaux voirie 2017 :** Le conseil municipal décide des travaux à réaliser en 2017 (voir p 5).

**Indemnité frais d'électricité :** Le conseil municipal accepte que le Comité des Fêtes nous dédommage de 15 € pour les frais d'électricité consommée en plus lors du vide-grenier.

**Bâtiments :** Des devis sont en cours pour l'aménagement de l'espace jeunes. A noter que la CCLS pourrait nous verser un fonds de concours et qu'une subvention pourrait nous être accordée dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité.

Parallèlement, il nous faudra prévoir un nouveau local de stockage pour le matériel. Des devis sont en cours.

### Réunion du 24 novembre :

**Rapport annuel 2015 du SIAEP (Syndicat d'eau) :** Le rapport annuel du SIAEP relatif au prix et à la qualité du service public en eau potable a été accepté.

**Participation 2016 au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL) :** Notre participation pour 2016 s'élève à 146,45 €.

**Tarifs 2017 photocopies :** Voir p 3.

**Tarifs 2017 cimetière :** Voir p 3.

**Tarifs 2017 loyers communaux :** Voir p 3.

**Tarifs 2018 Espace Lino Ventura :** Voir p 3.

### **Modification**

**des statuts du SIVM :** Le conseil municipal décide de modifier les statuts comme suit : La contribution de chacune des communes aux dépenses du syndicat est fixée en fonction des compétences suivantes : contribution aux dépenses du collège et gymnase : au prorata du nombre de collégiens constaté l'année n ; contribution aux dépenses du centre de soins : 50% au prorata de la population et 50% au prorata des bases d'impositions notifiées l'année n.

**Urbanisme :** lancement de la révision de la carte communale.

**Fonds de concours espace intergénérationnel :** Le projet de réaménagement de la salle St Julien en espace intergénérationnel pour les Retraités (30%) et les jeunes (70%) nous coûtera 64 800 €. La CCLS prévoit nous verser un fonds de concours de 22 680 €.

**Demande de subvention pacte de ruralité :** Le conseil municipal sollicite une subvention pour l'espace intergénérationnel.

**Contrat architecte : mission partielle permis de construire espace jeunes :** Il est obligatoire de faire intervenir un architecte pour l'aménagement de la salle St Julien. Le contrat sera signé avec Monsieur LEPELLETIER. Les honoraires s'élèvent à 2 450 € HT.

**Espace Lino Ventura :** La commission a déterminé les travaux d'accessibilité. Il faudrait également réfléchir à un réaménagement des toilettes dames.

**Atelier communal :** 2 devis ont été demandés pour la construction du nouvel atelier communal : entreprises TRILLOT (29 338,80 €) et PREFAKIT (28 771,20 €). Le conseil municipal choisit PREFAKIT. Une subvention sera demandée au titre de la DETR.

**Recensement 2017 :** Madame Elisabeth LE GOUIC est nommée agent recenseur pour le recensement 2017. Elle sera employée du 06 janvier au 19 février avec une rémunération sur la base d'un forfait de 1 000 € brut et 400 € pour le remboursement des frais kilométriques.

### Réunion du 15 décembre :

**Aménagement de l'aire du Rodiveau :** Monsieur le Maire présente au conseillers le plan de l'aménagement de l'aire du Rodiveau par la Communauté de Communes, avec notamment l'installation d'une borne pour camping-cars avec toilette, d'un jeu de pétanque, d'un abri type « carbet » au dessus d'une table, d'un barbecue.

**Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe :** Le conseil municipal approuve la chartre de création de la CCALS. Il désigne également des délégués pour les différentes commissions. Ceux-ci seront élus le 19 janvier.

**Voie 2017 :** Le conseil municipal décide de ne pas réaliser la tranche conditionnelle.

La nouvelle Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe est créée.  
Son aire géographique couvre celle du Loir (Seiches), des Portes de l'Anjou (Durtal) et Loir et Sarthe (Tiercé).  
Elle comprend près de 28 000 habitants.

La Communauté de Communes regroupe 18 communes :  
Baracé, La Chapelle-Saint-Laud, Cheffes, Cornillé-les-Caves, Corzé, Durtal, Étriché, Huillé, Jarzé Villages, Lézigné, Marcé, Montigné-les-Rairies, Montreuil-sur-Loir, Morannes sur Sarthe-Daumeray, Les Rairies, Seiches-sur-le-Loir, Sermaise et Tiercé.  
Son siège est fixé à Tiercé.

Dans toute la France - loi oblige - les regroupements de Communautés de Communes se sont faits. Pour notre département, il y a désormais 4 Communautés d'Agglomération et 5 Communautés de Communes sur les 29 entités en 2016.

Le 5 janvier 2017, le nouveau président, Mr Jean-Jacques GIRARD, a été élu par les 44 conseillers communautaires.  
S'en est suivi le même jour l'élection de 13 vice-présidents : trois vice-présidents transversaux aux compétences plus politiques, et 10 autres responsables d'une commission.

- 1<sup>er</sup> Vice-président : Marc BERARDI ( Jarzé Villages )
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Joëlle CHARRIER ( Les Rairies )
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : Jean-Luc DAVY ( Morannes sur Sarthe-Daumeray )
- 4<sup>ème</sup> Vice-président : Développement économique : Olivier CAILLEAU ( Seiches sur le Loir )
- 5<sup>ème</sup> Vice-président : Petite enfance : Séverine DUFFOUR ( Tiercé )
- 6<sup>ème</sup> Vice-président : Enfance - Jeunesse : Jean-Philippe GUILLEUX ( Corzé )
- 7<sup>ème</sup> Vice-président : Urbanisme - Aménagement de l'espace : Henri LEBRUN ( Lézigné )
- 8<sup>ème</sup> Vice-président : Environnement : Corinne BOBET ( Durtal )
- 9<sup>ème</sup> Vice-président : Tourisme : Jacques BLONDET ( Cheffes )
- 10<sup>ème</sup> Vice-président : Culture - Loisirs : Gilbert KAHN ( Morannes sur Sarthe-Daumeray )
- 11<sup>ème</sup> Vice-président : Assainissement - Eau : Georges CARRELET ( Baracé )
- 12<sup>ème</sup> Vice-président : Finances : Paul RABOUAN ( Cornillé les Caves )
- 13<sup>ème</sup> Vice-président : Action sociale : Patrice DAVIAUD ( Marcé )



Anjou Loir et Sarthe sera la plus petite des 9 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) du département mais celle qui aura, et de loin, le plus de compétences. C'est un choix politique fort dans l'intérêt de la population mais aussi de nos communes. La volonté des élus a été de garder la proximité. L'harmonisation de services identiques proposés à la population sur l'ensemble du territoire va demander des délais de mise en place : nécessité d'avoir un schéma directeur pour l'assainissement afin de programmer les travaux dans le temps. Délai également pour des tarifs identiques sur le territoire (enfance / jeunesse).

Il en est de même pour l'harmonisation des taux d'imposition concernant la fiscalité des habitants ou des entreprises. Un lissage progressif sur plusieurs années est prévu lorsque la variation d'imposition devient trop importante.

### Composition du Conseil Communautaire

CC Portes de l'Anjou 13 délégués 30 %	CC Loir et Sarthe 11 délégués 25 %	CC Loir 20 délégués 45 %
•Durtal 5	•Baracé 1	•La Chapelle Saint Laud 1
•Morannes sur Sarthe-Daumeray 5	•Cheffes 2	•Cornillé les Caves 1
•Les Rairies 2	•Etriché 2	•Corzé 3
•Montigné les Rairies 1	•Tiercé 6	•Huillé 1
		•Jarzé Villages 4
		•Lézigné 2
		•Marcé 2
		•Montreuil sur Loir 1
	Baracé : Georges CARRELET	•Seiches sur le Loir 4
		•Sermaise 1

### Service de transport solidaire

Ce service s'adresse aux personnes ayant des difficultés de déplacement.

**Pour quels motifs ?** Des rendez-vous médicaux (sauf trajets remboursables par l'assurance maladie), des démarches administratives, des visites familiales, amicales, des courses...

**Dans quelles limites ?** Dans un rayon de 30 kms, du lundi au vendredi, exceptionnellement le samedi et le dimanche avec l'accord du chauffeur.

**Comment fonctionne le service ?** Une adhésion à l'association est nécessaire, elle s'effectue au service social de la Mairie. L'utilisateur indemnise le conducteur des frais de déplacement et des frais de stationnement s'il y a lieu. Il n'y a pas de frais par rapport au temps passé.

**Que faut-il pour s'inscrire ?** Pour la personne qui souhaite bénéficier du service : cotisation annuelle de 3 euros + responsabilité civile + pièce d'identité.

Pour la personne qui souhaite être conducteur : cotisation annuelle de 3 euros + permis de conduire + assurance du véhicule.



Nous recherchons des bénévoles pour assurer les transports, actuellement, un seul chauffeur sur la commune, alors n'hésitez pas à venir rejoindre l'Association.

Transporter n'est pas une obligation, les chauffeurs peuvent refuser une course s'ils sont indisponibles, une liste des chauffeurs de toutes les communes de l'Association est fournie aux bénéficiaires.

Si vous êtes intéressé (e) par ce service ou souhaitez avoir des renseignements, vous pouvez contacter Christine RICHARD au 02.41.76.94.16.

### CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gêrontologique)

#### CLIC Nord Est Anjou

4 Avenue des Erables, 49125 Tiercé  
Mme ALEXANDRE  
Tél : 06 84 70 46 79 - 02 41 89 14 54  
[clicorndestanjou@orange.fr](mailto:clicorndestanjou@orange.fr)



#### Permanences :

mercredi : 09h00 - 12h30 et de 13h30 - 17h00

Le CLIC est un lieu d'accueil de proximité destiné à fournir aux personnes âgées et à leurs familles informations, conseils et orientation.

### COVOITURAGE 49

DE NOUVELLES AIRES DE COVOITURAGE !

**En Maine-et-Loire,  
on roule ensemble !**

[www.covoiturage49.fr](http://www.covoiturage49.fr)



« En Maine-et-Loire, on roule ensemble ».

C'est sous ce slogan que le site [www.covoiturage49.fr](http://www.covoiturage49.fr) permet aux habitants du département effectuant les mêmes trajets de rentrer en contact gratuitement pour trouver des compagnons de route.

En ces temps de hausse des prix du carburant et de préoccupations écologiques, le covoiturage passe la démultipliée : réduction des frais de transport, de la fatigue et de l'émission de CO2 tout en partageant un moment solidaire et convivial.

Des lignes de transports scolaires sont mises en place entre :

- **Baracé et Tiercé** pour les écoles maternelles et primaires : Départ Place de l'Église à 8h25 et retour Place de l'Église à 16h15 et à 12h15 le mercredi.
- **Baracé et Durtal** pour le Collège Les Roches : Départ Place de l'Église à 7h50 et retour Place de l'Église à 17h32, et le mercredi retour à 12h47.
- **Baracé et Châteauneuf** pour le collège St François : Départ Place de l'Église à 7h47 et retour Place de l'Église à 17h25, et le mercredi arrivée à 12h05.

## SNCF

### DÉCOUVREZ L'OFFRE TER PAYS DE LA LOIRE AU DÉPART DE LA GARE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

La Région des Pays de la Loire, autorité organisatrice des transports régionaux et SNCF vous proposent un mode de transport économique, rapide, écologique et qui vous permet de voyager en toute sérénité : le Train Express Régional (TER) Pays de la Loire.

#### TER PAYS DE LA LOIRE EN QUELQUES CHIFFRES :

- ⇒ 131 gares et points d'arrêts ferroviaires
- ⇒ 464 trains et 115 cars circulant chaque jour en 2015
- ⇒ 457 321 voyages par jour à bord des trains et autocars régionaux en 2013
- ⇒ 93 % de régularité \*

Nous vous invitons à vous renseigner sur les tarifs et services adaptés à vos besoins de déplacements en région :

- ⇒ dans la gare la plus proche de chez vous
- ⇒ auprès de Contact TER au **0 800 584 260 service et appel gratuit** (du lundi au vendredi, de 7h à 20h)
- ⇒ sur [paysdelaloire.ter.sncf.com](http://paysdelaloire.ter.sncf.com)

\*À noter : Un train régulier est un train qui arrive à son terminus avec moins de 5 minutes de retard.

## TAD: Transport À la Demande

Depuis le 2 septembre 2013, un nouveau service de transport à la demande simplifie vos déplacements pour vous rendre en gare de Tiercé, du lundi au vendredi entre 7 h (1<sup>ère</sup> prise en charge) et 19 h (dernière dépose).

Pour cela, il suffit d'appeler le **02 41 814 814**, et de réserver votre trajet (aller et/ou retour) au minimum la veille pour le lendemain.

Le véhicule Anjoubus passe vous chercher à l'arrêt « Anjoubus à la demande » le plus proche de chez vous, à Baracé, place de l'Église. Pour les personnes à mobilité réduite, le TAD effectue une prise en charge à domicile.

Vous pouvez vous rendre en gare de Tiercé pour seulement **2,50 euros le trajet à l'unité, carnet de 10 tickets: 18 €** (tarifs encore plus avantageux avec les abonnements).

**anjoubus**  
À LA DEMANDE

**TRANSPORT À LA DEMANDE  
VERS LA GARE DE TIERCÉ ET D'ÉTRICHÉ**

Réservez votre trajet sur simple appel téléphonique au **0 241 814 814**

UN SERVICE DISPONIBLE POUR LES HABITANTS DE :

BARACÉ • BRISSARTHE • CHAMPIGNÉ • CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE • CHEFFES-SUR-SARTHE • CHEMIRÉ-SUR-SARTHE • CHERRÉ • CONTIGNÉ • DAUMERAY • ÉTRICHÉ • JUVARDEIL • MARIGNÉ • MIRÉ • QUERRÉ • SOEURDRES • TIERCÉ.

LIGNES RÉGULIÈRES À LA DEMANDE TRANSPORTS SCOLAIRES

Une livraison à domicile de repas préparés par le Foyer Perce Neige, est proposée aux personnes qui, pour des raisons de santé, ne peuvent pas effectuer leurs courses et préparer leurs repas.

Les repas, préparés et livrés, sont déposés par un agent communal ou sont disponibles à Perce Neige.  
Tarif au 1er janvier 2017 : 6,10 € le repas.

## TÉLÉALARME

La téléalarme est un dispositif d'alerte spécifiquement recommandé pour les personnes âgées, isolées, malades.

En cas de malaises, de chutes, amis ou famille peuvent être prévenus rapidement grâce au port du petit médaillon placé autour du cou.

La téléalarme sécurise, c'est le moyen le plus sûr pour intervenir rapidement chez la personne âgée.

**Pour tous renseignements :** Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe  
Tél : 02.41.37.56.89  
103 rue Charles Darwin  
49125 Tiercé

## SERVICE PERSONNES ÂGÉES : VIE, PROJETS ET COUP DE CŒUR !

Le service personnes âgées de la Communauté de Communes Loir et Sarthe a réalisé sa deuxième édition de la semaine bleue, du 3 au 7 octobre 2016.



Cet événement, proposé à l'échelle nationale, est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les seniors dans notre société.

Ainsi, des animations ont été proposées à tous seniors, retraités et personnes âgées, et se sont déroulées au sein des quatre communes, Baracé, Cheffes, Étriché et Tiercé. Des professionnels sont intervenus tels que kinésithérapeute, coordinatrice du Centre Local d'Information et de Coordination,...

Pour la clôture de la 3ème édition, l'ensemble des professionnels du territoire se sont associés avec le service CCLS et l'association Sourires Part'âgés pour offrir au public une pièce de théâtre : « La Confusionniste » de Colette et Valérie Roumanoff (respectivement mère et sœur de l'humoriste Anne Roumanoff).

Dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées, le samedi 1<sup>er</sup> octobre, l'Association Sourires Part'âgés a souhaité participer à cet événement.

Elle a proposé donc à toute personne qui le désire de venir retirer gratuitement une fleur. Cette fleur a été offerte à une personne âgée (un proche, une voisine ...) , avec pour objectif de faire connaître l'association et sensibiliser le public sur l'isolement des aînés.

Un stand était présent sur votre commune, place de l'Église, 32 pensées ont été distribuées sur les 40 disponibles. L'Association Sourires Part'âgés vous remercie de vos dons ( 49 €).

Renseignements service personnes âgées :

Virginie CHAUVINEAU 06.42.49.29.27



## Accueil de loisirs : Changement 2017

Dans le cadre de la fusion avec la CCL et la CCPA, certains changements au sein des structures ont été effectifs au 2 janvier 2017.

Inscriptions à l'accueil de Loisirs :

Au plus tard 8 jours avant ( pour les mercredis et pour les vacances).

### Comment :

Auprès de la responsable Laura DANSAULT en venant, soit sur place aux heures d'ouverture de l'accueil de loisirs au 2 rue des Émottais à Tiercé, soit sur rendez-vous. L'inscription se fera par écrit en remplissant et en signant un calendrier d'inscription ou par mail :

Accueildeloisirs.tierce@ccals.fr

Pour toute nouvelle inscription, un dossier doit être complété.

### Documents nécessaires :

- \* Carnet de vaccination,
- \* Numéro d'allocataire et quotient familial CAF ou MSA,
- \* Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle périscolaire et extra-scolaire.

### Hors délai :

Toute inscription à moins de 8 jours se fera seulement en fonction des places disponibles auprès de la direction de l'accueil de loisirs et dans le respect du taux d'encadrement réglementé par la direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Toute inscription prise en compte restera facturée, aucune annulation ne sera possible.

### Annulation

1 - Pour convenance personnelle : elle devra être signalée à la direction de l'accueil de loisirs au minimum 8 jours avant la journée annulée.

2 - Pour raison médicale ou décès dans la famille : elle devra être signalée au plus tard le dernier jour du mois concerné et justifiée sur présentation d'un certificat médical ou certificat de décès.

## Cap'Ados

### Le pack 3 jours

#### Aux vacances de février

Mardi 14 : Quidditch  
Salle Arcade, Bouchemaine

Mercredi 15 : Baby foot géant  
Jeu d'Évasion

Jeudi 16 : Bowling sur Angers  
Laser Game  
Soirée

#### Aux vacances d'avril

Mardi 18 : Journée Papéa au Mans

Mercredi 19 : Structure gonflable  
Sumo  
Jeu de bois  
Jeu d'adresse

Jeudi 20 : Accrobranche, Écouflant  
Course d'orientation  
Soirée

### FONCTIONNEMENT

7h30 - 9h00 : accueil des enfants

9h - 17h : journée d'activités, repas du midi, et goûter compris

17h - 18 : départ des enfants

18h - 19h : garderie payante au restaurant scolaire pour tout le monde.



**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**  
en route vers le **zéro phyto**

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics.

Moins de pesticides, c'est meilleur pour la santé et l'environnement.

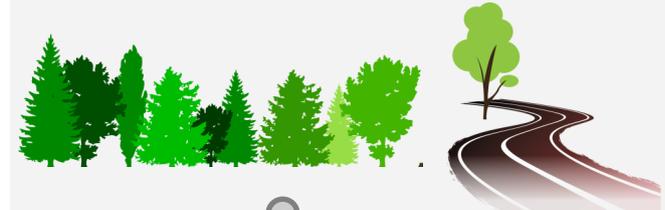


*Les espaces concernés par l'interdiction des pesticides*

**ESPACES VERTS - FORÊTS**

**PROMENADES OUVERTES AU PUBLIC**

**VOIRIES**  
Sauf les zones spécifiques où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité.



*Les produits qui restent autorisés*

Produits de BIO Contrôle	Produits qualifiés à faible risque	Produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'Agriculture Biologique
		

## ACTE

L'Association Culturelle et Sociale de Tiercé et ses environs est issue du Foyer rural créé en 1962, devenue ACSCIT en 1977 et ACTE en 2004.

L'association a son siège social à Tiercé, 13 rue de Longchamp, et réalise des activités sur les communes de Tiercé, Briollay. Elle comporte de nombreuses sections :

- L'école de musique « **MUSIQUE PLUS** » avec des cours de piano, flûte traversière, violon, batterie-percussions, trompette, guitare, saxophone, violoncelle ; formation musicale et des ateliers (percussions, ados, musique actuelle).
- La section Danse propose des cours de **Modern Jazz** à partir de 4 ans jusqu'aux adultes et un cours de **Danse Contemporaine** 8/12 ans;
- Les sections **gym douce et tonique** pour adultes
- et **gym enfants** 4/5 ans et 6/8 ans ;
- Des cours de **dessin** toutes techniques, pour les enfants à partir de 6 ans et les adultes ;
- Des cours d'**aquarelle**, pour adultes ;
- Du **théâtre adultes** ;
- Et les adhérents de **Plaisir de créer** et **Scrabble** sont heureux de se retrouver et d'échanger leurs savoirs

Nouveautés depuis la rentrée 2016 au Centre Berthe Bachet à Tiercé :

- **Eveil sensoriel 1-3 ans**, ateliers ponctuels de 45 minutes, enfants et parents, prochaines dates : le 4 février et le 8 avril ;
- **Atelier sculpture et modelage d'argile**, le lundi soir, de 19h30 à 21h30 pour les adultes.

N'hésitez pas à nous contacter si une activité vous intéresse, il est possible de s'inscrire en cours d'année pour certaines activités.

Pour plus d'informations, notre site [www.actetierce.com](http://www.actetierce.com) est à votre disposition, ou vous pouvez nous téléphoner au 02 44 85 50 99 (en nous laissant un message) ou nous envoyer un mail à [acte.1@cegetel.net](mailto:acte.1@cegetel.net)

Pour toute commande de fioul, particuliers et agriculteurs peuvent appeler :  
Mme Hélène RICHARD au 02.41.76.94.16 **avant 21 Heures.**

Rappel : **date limite de commande le 15 du mois** pour une livraison à partir du 20 du mois.

La commande de fioul est une commande groupée.  
Cette organisation est faite par des bénévoles dans l'intérêt de la collectivité.



HÉBERGEMENTS

Gîte Launay  
M. LAGACHE - 02.41.76.93.89

La Colombellière  
Mme Christiane PAUL - 02.41.66.60.17  
[www.christiane-paul.perso.sfr.fr](http://www.christiane-paul.perso.sfr.fr)

ANIMAUX ERRANTS

La divagation d'animaux et plus particulièrement celle des chiens cause des désagréments. Dans un but de sécurité et de tranquillité, cette divagation a été réglementée.

20 € : c'est le montant de l'amende, fixé par le conseil municipal, que les propriétaires vont devoir payer si leurs animaux sont retrouvés sur la voie publique et mis en gardiennage dans le chenil communal.

À VOTRE SERVICE

**Amélie**  
Votre coiffeuse à domicile  
Baracé et ses alentours

**vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année**

Je me déplace  
**CHEZ VOUS**  
du mardi au samedi  
sur rendez-vous.

Je suis présente

**SALLE SAINT-JULIEN à BARACÉ**

le lundi après-midi de 14 à 18 heures  
(avec ou sans rendez-vous en fonction de la disponibilité)

**-10 %**

Pour la prise d'un premier rendez-vous.  
Valable jusqu'au 28 février 2017.

**Riche de mes 10 années  
d'expérience,  
je coiffe toute la famille et  
vous réponds au :**

**07.70.47.94.63.**